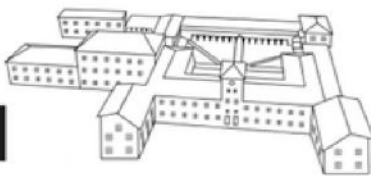


MFR de
Montluel



Fiche technique BTSA DATR

Développement, animation des territoires ruraux

En stage ou en apprentissage



4^{ème} ET 3^{ème}
D'ORIENTATION
DÉCOUVERTE
PROFESSIONNELLE



BAC PRO CONDUITE
DE PRODUCTIONS
HORTICOLES



BAC PRO SAPAT
SERVICES AUX PERSONNES
ET ANIMATION
DES TERRITOIRES



CAPA SAPVER
SERVICES AUX PERSONNES
ET VENTE EN ESPACE RURAL



BTSA DATR
DÉVELOPPEMENT ANIMATION
DES TERRITOIRES RURAUX



Fiche RNCP

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38652/>

Organisme certificateur: Ministère de l'agriculture et de la souverainement alimentaire

Date d'échéance de l'enregistrement 31-08-2027

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

www.mfr-montluel.fr

version juin 2024

3 options s'offrent à vous si vous êtes tentés par l'alternance : le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation ou la voie scolaire (stages). Dans les 3 cas, il s'agira d'alterner enseignements théoriques au sein du centre de formation et enseignements pratiques en entreprise

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Pour qui ? Le contrat d'apprentissage : pour démarrer une formation en apprentissage, vous devez avoir entre 16 et 29 ans révolus. Toutefois, les jeunes d'âgés d'au moins 15 ans sont éligibles s'ils ont terminé le 1er cycle de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire le niveau de classe de 3ème.

Quels employeurs ? Les entreprises du secteur privé, associations, ONG, coopératives... peuvent recruter un apprenti et ce quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. Cela est également valable pour les groupements d'employeurs, c'est-à-dire les entreprises qui s'associent pour recruter le personnel qu'elles ne peuvent pas embaucher seules à temps plein ou toute l'année.

Il est également possible de faire son apprentissage dans le secteur public, qu'il s'agisse des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des hôpitaux, ou encore des établissements publics.

En ce qui concerne les activités saisonnières, notamment l'animation ou le tourisme, vous pouvez signer un contrat avec 2 employeurs. La désignation de 2 maîtres d'apprentissage sera indispensable.

Enfin, depuis le 1er janvier 2020, et pour une durée de 3 ans, des actions de formation par apprentissage peuvent être mises en œuvre à titre expérimental dans des établissements pénitenciers.

Quels diplômes ? les diplômes de l'enseignement secondaire (CAP, BAC PRO, Brevet Professionnel, Mention Complémentaire...), les diplômes de l'enseignement supérieur (BTS, DUT, licences professionnelles, masters, diplômes d'ingénieur, d'école de commerce... / les titres professionnels du ministère du travail / les autres diplômes ou titres enregistrés au RNCP suite à la demande d'autres organismes (chambres consulaires, organismes privés...)

Quelle durée ? Le contrat d'apprentissage est généralement conclu en CDD sur la même durée que celle de la formation préparée, voire à 4ans en cas d'échec à l'examen ou si vous êtes reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau. Notez que la durée ne peut être inférieure à 1 an que si vous préparez un diplôme ou un titre : d'un niveau équivalent déjà obtenu / d'un niveau inférieur déjà obtenu / dont la préparation a été commencée sous un autre statut, à condition que le nombre d'heures de formation dispensées au CFA soit au moins équivalent au minimum requis pour les formations en apprentissage (soit 400h / an)

Quel rythme ? En apprentissage, la durée de formation dans le CFA est au minimum égale à 25% de la durée totale du contrat. Le rythme d'alternance entre les périodes passées en CFA et l'entreprise dépend de différents facteurs : diplôme, politique du centre, métier visé...

QUELLE REMUNERATION ?

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti				
Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% du Smic, soit 461,51 €	43% du Smic, soit 734,99 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 905,92 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le smic (1 709,28 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2 ^{ème} année	39% du Smic, soit 666,62 €	51% du Smic, soit 871,73 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 1 042,66 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 709,28 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
3 ^{ème} année	55% du Smic, soit 940,11 €	67% du Smic, soit 1 145,22 €	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1 333,24 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 645,62 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

L'apprenti préparant une licence professionnelle en 1 an bénéficie d'une rémunération correspondant à une 2^{ème} année de contrat.

Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.

Des retenues pour avantages en nature (nourriture ou logement) prévus au contrat d'apprentissage peuvent être effectuées dans la limite de 75 % du salaire.

L'apprenti a droit à la prise en charge de ses frais de transport pour se rendre de son domicile à son travail.

Les conditions de rémunération des heures supplémentaires sont celles qui sont applicables au personnel de l'entreprise concernée.

Majoration de salaire : Le pourcentage de rémunération réglementaire de l'apprenti est majoré de 15 points si les conditions suivantes sont toutes remplies :

- Le contrat est conclu pour une durée inférieure ou égale à 1 an
- L'apprenti prépare un diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- La qualification recherchée est en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu

Les majorations liées au passage d'une tranche d'âge à une autre prennent effet à compter du 1^{er} jour du mois suivant la date d'anniversaire de l'apprenti.

Succession de contrats

La rémunération de l'apprenti peut changer s'il a obtenu le diplôme ou le titre qu'il a préparé précédemment et qu'il signe un nouveau contrat.

Cotisations

Sur le plan fiscal, l'apprenti bénéficie de 3 avantages principaux :

- Aucune cotisation salariale n'est retranchée de son salaire brut dans la limite de 79 % du Smic (soit 1 229 €). La part de rémunération au-delà de ce montant reste soumise à cotisations.
- Son salaire est exonéré de CSG et de CRDS.
- Son salaire est exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic.

Congés payés

L'apprenti a droit aux congrés payés légaux, soit 5 semaines de congés payés par an. L'employeur a le droit de décider de la période à laquelle l'apprenti peut prendre ses congés.

S'il a moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, l'apprenti peut demander des congrés supplémentaires sans solde, dans la limite de 30 jours ouvrables par an. La condition d'âge s'apprécie au 30 avril de l'année précédant la demande.

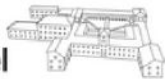
Congés maternité et paternité

Une apprentie peut bénéficier d'un congré maternité selon les règles en vigueur. Un apprenti peut aussi bénéficier d'un congré paternité.

Congés pour la préparation à l'examen : Pour la préparation de ses épreuves, l'apprenti a droit à un congré supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.

Journée d'appel de préparation à la défense

L'apprenti bénéficie d'une autorisation d'absence exceptionnelle d'1 jour pour participer à la journée d'appel de préparation à la défense. Cette absence n'entraîne pas de perte de salaire.



Public concerné, nombre	1ère et 2ème année BTS DATR Profil : créativité et curiosité intellectuelle / sens du contact / esprit rigoureux / motivé par le travail en équipe / connaissance du territoire et de ses acteurs / capacités à gérer et à développer un projet de service en milieu rural / capacité à animer et à communiquer
Prérequis, modalités et délai d'accès	Etre titulaire d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel. Possibilité d'accès jusqu'à 29 ans révolus sauf reconnaissance RQTH. Modularisation des parcours possible. Inscription à partir de janvier via parcours sup et sur rendez-vous d'inscription .
Présentation générale (problématique, intérêt)	La formation se déroule en alternance ou en contrat d'apprentissage. Entre 19 et 20 semaines par année de formation au CFA Entre 31 et 32 semaines par an en entreprise dont 5 semaines de congés payés Enseignement général et spécifique Rapport de stage en vue d'une soutenance orale
Objectifs	Il s'agit de former de futurs chargés de projet, chargés de développement, chargés de la promotion du patrimoine, coordinateurs de projet, animateurs d'une structure de développement local ou de territoire rural., responsable de structure.
Contenu de la formation 1400 h	Enseignement général
	M 11 - Accompagnement au projet personnel et professionnel (APPP) : Se situer dans la formation afin d'en être acteur et auteur / Approfondir la connaissance de soi, repérer ses compétences pour évaluer ses potentialités / Analyser les exigences et opportunités du monde professionnel pour s'y insérer/ Se situer et évaluer la faisabilité des différents choix envisagés
	M 21 - Organisation économique, sociale et juridique (SESG) : Appréhender les démarches et méthodes des sciences sociales / Analyser le fonctionnement de l'économie / Relier dynamique économique et changement social / Identifier les enjeux et défis associés à la mondialisation / Identifier et analyser les modes de régulation
	M 22 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation (Français, Education socioculturelle, Documentation) : Répondre à un besoin d'information / Améliorer sa capacité d'expression orale et écrite / Améliorer sa capacité de communication dans des situations d'interaction / Développer son autonomie, sa capacité d'organisation et de communication dans le cadre d'une démarche de projet
	M 23 - Langue vivante(Anglais) : Comprendre un ou plusieurs locuteurs (interaction) s'exprimant dans une langue orale standard, « en direct » ou enregistrée, sur des sujets familiers ou non, se rencontrant dans la vie personnelle, sociale ou professionnelle / Communiquer oralement en continu : présenter, expliquer, développer, résumer, rendre compte, commenter / Communiquer oralement en interaction avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif et participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre ses opinions / Lire avec un grand degré d'autonomie des textes de tous ordres / Ecrire des textes clairs et détaillés sur une gamme étendue de sujets relatifs aux domaines d'intérêt de l'étudiant
	M 31 - Éducation physique et sportive : Favoriser l'accès au patrimoine culturel et le développement des capacités de jugement / Viser l'acquisition de savoirs fondamentaux pour devenir un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué
	M 41 – Traitements des données (Mathématiques) : Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori / Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision
	M 42 - Technologies de l'information et du multimédia : S'adapter aux évolutions des TIC / Analyser et concevoir des documents et applications dans des domaines variés, et notamment dans ceux en relation avec le domaine professionnelle de l'option du BTSa / Savoir communiquer en utilisant les TIC / Utiliser des outils d'analyse et de traitements des données
	Enseignement professionnel
	M 51 - De l'espace au Territoire (Histoire-géographie, Education socioculturelle) : Identifier les éléments principaux de l'évolution du monde rural français / Identifier les spécificités des territoires ruraux / Déterminer les vecteurs d'appropriation des territoires ruraux par les populations
	M52 - Les acteurs des services et dynamique des territoires ruraux : Identifier, classer et caractériser les acteurs de services en territoire rural / Caractériser le rôle et le fonctionnement des acteurs clefs de services / Appréhender les dynamiques des acteurs de services

Contenu de la formation 1400 h	M 53 - Diagnostic de territoire : Appréhender une méthodologie de diagnostic de territoire / Réaliser un diagnostic ciblé dans le secteur des services en territoire rural
	M 54 - Méthodologie de projet : Choisir un projet dans l'un des trois champs d'activité des services / Analyser le projet retenu dans toutes ses composantes / Evaluer le projet
	M 55 - Conception et mise en œuvre d'un projet de service : Mener l'étude préalable à la mise en œuvre du projet / Mettre en œuvre le projet / Evaluer le projet
	M 56 - Mercatique et qualité des services : Appréhender les spécificités mercatiques des services / Définir une stratégie mercatique des services / Mettre en œuvre une gestion opérationnelle des services / Distinguer les facteurs clés de la qualité des services
	M 57 - Gestion juridique et financière des services : Utiliser les outils de gestion comptable, financière et budgétaire des structures privées / Identifier les bases de la comptabilité publique / Repérer les éléments juridiques essentiels rencontrés dans les organisations de services
	M 58 - Animation communication et négociation professionnelles : Animer en situation professionnelle / Choisir, élaborer et utiliser des supports dans une stratégie de communication professionnelle / Conduire une négociation/médiation en situation professionnelle
	M 61 - Stages et formation en milieu professionnel : Analyser le contexte du projet dans lequel il s'intègre / Appréhender sa mission de stage dans ses dimensions essentielles, son état d'avancement / Intégrer une équipe de travail / Utiliser les techniques et outils adaptés / Présenter et évaluer sa contribution à l'action de la structure / Prendre des responsabilités et des initiatives / Confronter son projet personnel à une réalité professionnelle
Modalités pédagogiques	Suivi individualisé des jeunes en formation et rencontres régulières avec les familles et les entreprises Accompagnement vers l'autonomie et la responsabilisation de chaque apprenant Visite des apprenants en entreprise et favorisation du lien entre le CFA, la famille et le maître d'apprentissage Développement et acquisition de compétences professionnelles d'ordre relationnel, d'organisation du travail, d'animation d'équipe et de suivi de processus de production
Compétences, Capacités professionnelles visées	• Connaissance des territoires et de ses acteurs • Capacités à développer et gérer un projet de service en milieu rural • Capacité à animer, à communiquer
Durée	Formation en alternance, en contrat d'apprentissage, sur un cycle de 2 ans, avec environ 32 semaines en entreprise dont 5 semaines de congés payés et 20 semaines en MFR par an en moyenne, 35 heures hebdomadaires au CFA
Dates	Cycle de 2 années
Lieux	MFR MONTLUEL 250, ALLEE CESAIRE NIVIERE - 01120 MONTLUEL
Personnes en situation de handicap	Le CFA s'inscrit dans une démarche d'accueil des publics en situation de handicap. Les diverses situations de handicap sont étudiées au cas par cas.
Coût par participant	Frais d'adhésion à l'association : 100 euros Frais de scolarité sauf apprentissage : 345 euros incluant navette Coût demi-pension : 57 euros / semaine - Coût pension complète : 103 euros / semaine Il existe une aide possible à la restauration et l'hébergement selon les OPCOs. Modalités de règlement : se référer au contrat financier
Responsable de l'action, Contact	Coordinateur pédagogique : Mme MARGARIA Tél. : 04.78.06.64.33 Mail : mfr.montluel@mfr.asso.fr ou anne-marie.margaria@mfr.asso.fr
Formateurs, Animateurs et intervenants	La formation est délivrée par des formateurs ayant obtenu, ou étant en cours d'obtention, de la certification pédagogique des Maisons Familiales délivrée par le CNP.

Suivi de l'action	Les outils de suivi : • La grille de positionnement et de suivi (positionnement et axes d'amélioration) • Le carnet d'alternance (outil de suivi entre le jeune, les parents, les formateurs et le maître d'apprentissage) • Visites en entreprise • Jury d'évaluation oral (présentation de l'oral professionnel) • Accompagnement personnalisé • Des évaluations et des CCF (contrôle en cours de formation) tout au long des 2 années : 2 épreuves nationales terminales : 50% du total des coefficients 5 épreuves comprenant 19 CCF (contrôle continu en cours de formation) : 50% du total des coefficients.
Evaluation de l'action	Diplôme national du BTSA Développement et animation des territoires ruraux en contrôle continu. Obtention du diplôme si : Moyenne supérieure ou égale à 9/20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales Et moyenne supérieure ou égale à 10 sur le total des points (ET +CCF).
Passerelles et débouchés possibles	Entrer dans la VIE ACTIVE : Chargé de projet, chargé de développement, chargé de la promotion du patrimoine, coordinateur de projet, animateur d'une structure de développement local ou de territoire rural, responsable de structure. Poursuivre des ETUDES SUPERIEURES : • Spécialisation • Licence professionnelle : « intervention sociale : accompagnement social, animation sociale et socioculturelle, fonction coordination de projet », « management de l'événementiel », « coordinateur de projets patrimoine culturel », « Métiers des Administrations et collectivités territoriales », « Valorisation et gestion touristique des produits des terroirs et de la gastronomie ». • Passerelle possible entre le BTS DATR et le DEJEPS (projets territoires ruraux). • L'obtention du BTSa valide 2 UC sur les 4 du DEJEPS. • Bachelor dans le domaine du développement de projet et de la communication.

Groupe de compétences à valider	Activités
1. Analyse des territoires et de leur dynamique	1.1 – Identifie le réseau d'acteurs d'un territoire et leur rôle : élus, entreprises, associations. 1.2 – Identifie et prend en compte les enjeux politiques, économiques, sociaux et démographiques du territoire. 1.3 – contribue à l'élaboration d'un diagnostic du territoire et à sa présentation. 1.4 – assure une veille sur les politiques publiques ayant une incidence sur le territoire et anticipe leurs retombées au niveau local. 1.5 – propose des pistes d'action de développement et/ou d'animation aux élus ou aux porteurs de projet en territoire rural.
2. Communication, accueil, information, conseil	2.1– Communique par écrit et oralement (communication externe et interne). 2.2– analyse une situation de communication et propose une remédiation. 2.3– Choisit le type de support de communication et les règles de réalisation. 2.4– Utilise les outils de communication et les règles de réalisation. 2.5– Accueille, informe, oriente les usagers en fonction de la nature de la demande.
3. Gestion d'une structure Le terme « structure » se rapporte à une organisation (association, syndicat, commune et son regroupement, organisme professionnel...) impliqué dans des actions de développement ou d'offre de service en territoire rural.	3.1 – développe des activités de la structure. 3.2 – Anime la définition ou l'évaluation des orientations stratégiques d'une structure, et les traduit en délégations de mission par sa hiérarchie ou par les instances de la structure. 3.3 – Assure le rôle d'interface permanente entre l'employeur, les usagers et les différents acteurs du territoire. 3.4 – Contribue à la gestion des ressources humaines, des moyens ou des budgets. 3.5 – Assure une veille juridique et applique la législation en vigueur. 3.6 – Evalue les besoins, conçoit et coordonne les actions de services ou de développement. 3.7– Organise les services et anime une équipe. 3.8 – Promeut la structure et assure la promotion/vente des biens et des services.

4. Travail en réseau	4.1 – identifie et mobilise le réseau des partenaires dans le cadre d'un projet de développement, de service ou d'animation dans un territoire. 4.2– Situe son rôle et ses interventions dans une relation de partenariat. 4.3– Organise son travail en relation avec celui d'un réseau. 4.4 – Participe à l'animation et à la dynamisation du travail d'un réseau. 4.5– Assure son rôle de médiation. – Coordonne les actions liées à la réalisation d'un projet de développement, de service ou d'animation.
5. Développement et gestion de projet de service dans le cadre d'un territoire rural. En fonction de la nature et de la taille du projet, le titulaire de l'emploi réalise seul ou en collaboration tout ou partie des activités ci-dessous. Le terme « projet » se rapporte explicitement à un projet de développement, de service, ou d'animation dans un territoire donné.	5.1 – Accompagne les élus locaux ou les organisations porteuses de projet dans l'analyse, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet. 5.2 – Contribue à l'élaboration d'un diagnostic de territoire et à son évaluation. 5.3– Conçoit et met en œuvre ; évalue et accompagne un projet. 5.4 – Conduit et réalise des études de besoins et contribue à la mise en place d'une stratégie. 5.5– Elabore des dossiers techniques, administratifs et financiers. 5.6– Rédige un cahier des charges. 5.7– Contribue à la recherche de financement. 5.8– Gère financièrement et administrativement un projet. 5.9– Contribue à la mise en œuvre d'un tableau de bord. 5.10– Rend compte des actions engagées. 5.11– Contribue à la proposition de scénarios de développement de projet individuel ou collectif.
6. Elaboration d'une stratégie d'animation dans un territoire rural	6.1 – Propose, en prenant en compte le contexte local, des actions de promotion et de valorisation d'un territoire, d'un site touristique, d'un produit, d'une démarche liée à la protection de l'environnement. 6.2– Elabore des stratégies d'animation d'un lieu, d'un produit du terroir, d'une démarche de protection de l'environnement,... en fonction des objectifs et des publics visés. 6.3– Conçoit et organise des manifestations à caractère événementiel (foire, exposition, salons, journées portes-ouvertes...) 6.4– Identifie et mobilise les partenaires techniques et financiers associés à une manifestation, un événement (collectivités territoriales, sponsors...) 6.5– Anime une manifestation. 6.6– Anime des réunions de coordination et rend compte. 6.7– Etablit des bilans d'action et d'activité et rend compte à sa hiérarchie

Chiffres clef 2023:

0% d'abandon

82% en poursuite d'étude

18%: taux d'accès à l'emploi 6 mois après

88% de réussite au BTSA DATR



AIDES A L'APPRENTISSAGE	Référent à la MFR
Aide au Permis de conduire Aide à la Santé et au Logement Aide pour le Pass'Région Chargée de l'apprentissage	MmePACHOT(assistantedirection)
Aide à l'Hébergement et à la Restauration	Branches OPCO / Mme PACHOT
Aide à la Mobilité (EMA)	Mme GUTIERREZ / Mme NOVEL
Coordinateur pédagogique Référente H+	Mme ETTOUSSI

AIDES AU HANDICAP			
Organisme	Adresse		
MDPH 01 – Ain Maison départementale des personnes Handicapées de l'Ain	13 avenue de la Victoire BP 50415 010012BOURG-EN-BRESSE CEDEX	3001	mdph@ain.fr Pour un dossier en ligne : www.dossiermdph.ain.fr pourlespersonnessourdes et malentendantes www.acce- o.fr/mdph_ain
AGEFIPH Auvergne- Rhône- Alpes	33 rue Saint Théobald ZAC de Saint Hubert 38080 L'ISLE D'ABEAU	0800 11 10 09	http://www.agefiph.fr/ rhone- alpes@agefiph.asso.fr
CAP / POLE EMPLOI de Montluel	432 Rue des Valets 01120 Montluel	3949	
CCI Ain	1 rue Joseph Bermier 01000 BOURG-EN-BRESSE	04 74 32 13 00	https://www.mljbουργ.com https://www.ain.cci.fr/ cci@ain.cci.fr
Mission Locale Jeunes Côtère	65 rue du Tour 01700 MIRIBEL	04 72 88 08 88	contact@mljbουργ.com
DRAAF-SRFD Mme KRIMOU Ahlam	165 rue Garibaldi 69401LYONCEDEX 03	04 78 63 34 11	https://draaf.auvergne-rhone- alpes.agriculture.gouv.fr/ ahlam.krimou@agriculture.gouv.fr